

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01295

Numéro SIREN : 800 385 585

Nom ou dénomination : MADE BY N

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 9411



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258 (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU MADE BY N			
SIRET	8 0 0 3 8 5 5 8 5 0 0 0 1 6	Mél:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
27 Yves Kermen			
92100 BOULOGNE BILLANCOURT			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Conseil pour les affaires et autres conseils de g Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 0 à 28% à 15% 9428 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
KPMG			
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 24022018	
		Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT	
		Qualité et nom du signataire: MME JONES - PRÉSIDENT	
		Signature:	
Tél:			

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

31122018

SASU MADE BY N

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>SASU MADE BY N</u>				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>27 Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>5</td><td>8</td><td>5</td></tr></table>						8	0	0	3	8	5	5	8	5
8	0	0	3	8	5	5	8	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>														
				Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	8	
3	1	1	2	2	0	1	8							
ACTIF														
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014	184	016	184								
	Immobilisations corporelles *		028	54040	030	15831	38209							
	Immobilisations financières * (1)		040	50	042		50							
	Total I (5)		044	54275	048	16016	38259							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1226	070		1226							
		Autres * (3)	072	66832	074		66832							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	29990	086		29990							
	Charges constatées d'avance *		092		094									
	Total II		096	98048	098		98048							
Total général (I+II)				110	152324	112	16016	136308						
PASSIF														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		500								
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126		50								
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132								
	Report à nouveau			134		30461								
	Résultat de l'exercice			136		7653								
	Provisions réglementées			140										
	Total I			142		38665								
	Provisions pour risques et charges			154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		12169								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	81549	172	85473							
	Produits constatés d'avance			174										
	Total III			176		97643								
Total général (I + II + III)				180		136308								
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17756							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU MADE BY N		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		31/12/2018		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										1							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209				210						
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215				214							
			Services *			217				218		71095					
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														
	Production stockée *										222						
	Production immobilisée *										224						
Subventions d'exploitations reçues										226							
Autres produits										230		1					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232		71097			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234						
	Variation de stocks (marchandises) *										236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *										240						
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : 3061)								242		55380				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		410				244		410				
	Rémunérations du personnel *										250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252						
	Dotations aux amortissements *										254		6698				
	Dotations aux provisions										256						
	Autres charges		{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262		0				
			{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)												264		62489			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		8607			
Produits financiers (III)		280		820				Charges financières (V)				294					
Produits exceptionnels (IV)												290					
Charges exceptionnelles (VI)		{		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300		360					
		{		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348											
Impôt sur les bénéfices * (VII)												306		1414			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310		7653			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		7653		314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles										318						
	Provisions non déductibles *										322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)										324		1414				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248		330		360						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)		987				342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)		989										
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)		990										
	ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344				350						
	Créance due au report en arrière du déficit						346										
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		9427		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356						
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		9427		372	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

31122018

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	184	412		414		416	184				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	25739	452	15631	454		456	41371				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	10544	472	2125	474		476	12669				
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50				
TOTAL		490	36519	492	17756	494		496	54275				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	184	502		504		506	184		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3613	542	3834	544		546	7448		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	5519	562	2863	564		566	8382		
TOTAL		570	9318	572	6698	574		576	16016		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N						31122018		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800			
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	14219		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	2083		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PRODUITS A RECEVOIR
CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122018 Annexe 2033 D - Cadre C

	MONTANT A L'OUVERTURE		1080			
	MONTANT UTILISÉ		1080			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		1140			
	MONTANT A LA CLÔTURE		1140			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DEDUCTIBLES		CHARGES NON DEDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DEDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés				
		Charges sociales provisionnées				
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL				
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		1140	1140		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel					
	Sécurité sociale					
	Etat					
	Produits et charges externes diverses					
	TOTAL		1140	1140		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122018

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Contraventions	360		
TOTAL 330	360	TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SASU MADE BY N															Néant ☐ *						
Exercice ouvert le 0 1 0 1 2 0 1 8 et clos le 3 1 1 2 2 0 1 8																					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119						
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges															105						
TOTAL 1															106						
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Production															115						
immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143						
Subventions d'exploitation reçues															113						
Variation positive des stocks															111						
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153						
TOTAL 2															144						
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats															121						
Variation négative des stocks															145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133						
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128						
Fraction déductible de la VA des dotations aux amortissements afférents à des immob. corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135						
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150						
TOTAL 3															152						
IV - Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3															137						
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)															117		0				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020											
Chiffre d'affaires de référence CVAE										022				Effectifs au sens de la CVAE 023							
Période de référence										024		/		/		160		/		/	
Date de cessation												/		/							
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs																					
Effectifs moyens du personnel * :															376						
															dont apprentis		657				
															dont handicapés		651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861						

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 8 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100 Ville BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique NUNES Nom(s) PAULA
 Nom marital NUNES % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 20021967 N° Département Commune CANDOSDA Pays PT
 Adresse : N° 27 Voie Rue Yves Kermen
 Code Postal 92100 Commune BOULOGNE-BILLANCOURT Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100

Ville BOULOGNE BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique SCI

Dénomination 38 SABLONS

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 4 9 1 1 6 7 3

% de détention

50,00

Adresse : N° 27

Voie RUE YVES KERMEN

Code Postal 92100

Commune BOULOGNE-BILLANCOURT

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf,
Le Vingt Huit Juin, à Onze Heures,

L'associé unique de la Société MADE BY N, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital 500 € divisé en 100 actions de 5 € chacun, dont le siège social est situé au 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au registre des sociétés et du commerce de NANTERRE sous le numéro 800 385 58, est réuni au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation adressée par la Présidente.

L'Assemblée est présidée par Madame Paula NUNES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par la Présidente permet de constater que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières de l'associé unique,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare :

- ✚ que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés avant l'Assemblée aux associés qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret,
- ✚ que la liste des associés, arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des associés au siège social quinze jours avant cette Assemblée,
- ✚ qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des associés au même lieu à savoir :
 - le projet des résolutions présentées par la Présidente,
 - l'inventaire, les comptes annuels,
 - le rapport de la Présidente.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne à la Présidente, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à la somme de 7.653 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7.653 €
------------------------	---------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 30.461 € à la somme de 38.114 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve les rémunérations perçues par la présidence au cours de l'exercice considéré telles que figure dans la comptabilité.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019**

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à la somme de 7.653 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7.653 €
------------------------	---------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 30.461 € à la somme de 38.114 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et activité

L'exercice considéré s'est à nouveau soldé par un résultat positif malgré la baisse du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons que le futur exercice se déroulera dans de bonnes conditions et se clôturera par un nouveau résultat positif.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

PN

Résultats

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 71.095 € contre la somme de 107.152 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation ressort ainsi à la somme de 71.097 € contre la somme de 107.155 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont quant à elles, connues l'évolution suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<i>Achats marchandises</i>	/	/
<i>Variation stock (marchandises)</i>	/	/
<i>Achats mat 1^{ère} & autres approv.</i>	/	/
<i>Variation stock mat 1^{ère} & approv.</i>	/	/
<i>Autres achats et charges externes</i>	55 380	69.297
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	410	233
<i>Salaires et traitements</i>	/	/
<i>Charges sociales</i>	/	/
<i>Dotations aux am. sur Immobilisations</i>	6 698	7.837
<i>Dotations aux prov. sur Immobilisations</i>	/	/
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	/	/
<i>Dotations aux prov. Risques et charges</i>	/	/
<i>Autres charges</i>	/	/
<i>Total charges d'exploitation</i>	62.489	77.368

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à la somme de 8.607 € contre la somme de 29.787 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 820 € contre la somme de 480 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort ainsi à la somme de (360) € contre la somme de (5.142) € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève ainsi à la somme de 1.414 € contre 3.980 € pour l'exercice précédent.

En définitive, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 7.653 € contre un bénéfice de 21.145 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7.653 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7.653 €
------------------------	---------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 30.461 € à la somme de 38.114 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Prise de participation

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne détenait, au 31 décembre 2018, aucune participation dans une société commerciale.

Participation des salariés au capital social de la société

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2018, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, toutes conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sont soumises à la ratification de l'Assemblée.

Vous êtes donc appelés à vous prononcer sur l'existence éventuelle de conventions réglementées.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Madame Paula NUNES
La Présidente

